

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 21 décembre 2018 | N° 2018-792 |

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | Conseil du 21 décembre 2018 | <i>Délibération</i> |
| | Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements | N° 2018-792 |

Bègles Villenave d'Ornon - Développement du réseau de transports en commun - 3ème phase du Tramway - Extension de la ligne C du tramway de l'agglomération bordelaise - Liaison Bègles station « Lycée Vaclav Havel » / Villenave d'Ornon extra rocade - Déclaration d'utilité publique - Demande de prorogation - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2013/0528 du 12 juillet 2013, Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015) a été autorisé à requérir auprès de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique pour le projet d'extension de la Ligne C du tramway à partir de la station « Lycée Vaclav Havel » à Bègles jusqu'à Villenave d'Ornon, extra rocade.

C'est ainsi qu'à l'issue de l'enquête publique, prescrite du 18 novembre au 20 décembre 2013, Monsieur le Préfet a prononcé, par arrêté du 20 mars 2014 :

« Article premier : sont déclarés d'utilité publique au profit de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015), les travaux d'extension de la ligne C Bègles Terre Sud « Station Lycée Vaclav Havel » à Villenave d'Ornon extra rocade de la 3ème phase du tramway de l'agglomération bordelaise ».

La mise en œuvre du projet déclaré d'utilité publique nécessite que Bordeaux Métropole dispose de la maîtrise des emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet d'aménagement. Les acquisitions foncières sont réalisées soit à l'amiable, au vu de l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, en fixant les indemnités, y compris les indemnités accessoires prévues par le Code de l'expropriation, quel que soit leur montant, soit le cas échéant par voie d'expropriation.

Pour finaliser la réalisation du projet, quelques propriétés restent à acquérir au nombre de quatre sur le territoire des communes de Bègles et Villenave d'Ornon.

Or, les acquisitions des immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération ne pourront être finalisées, dans leur intégralité, dans le délai de cinq ans de validité de la déclaration d'utilité publique, qui arrivera à échéance le 19 mars 2019. Le projet actuellement mis en œuvre par la Métropole est celui qui a été déclaré d'utilité publique en 2014, sans modification notable.

Conformément aux dispositions de l'article L 121-5 du Code de l'expropriation, il est possible de solliciter pour une nouvelle période de cinq ans, la prorogation de la validité de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique précité au profit de Bordeaux Métropole.

Cette prolongation constituant un préalable indispensable à l'achèvement des travaux, il paraît opportun d'en saisir Monsieur le Préfet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L. 121-1 et L. 121-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
VU la délibération n°2013/0528 du 12 juillet 2013 autorisant Monsieur le Président à requérir la déclaration d'utilité publique du projet d'extension de la Ligne C Bègles Terre Sud « Station Lycée Vaclav Havel » à Villenave d'Ornon extra rocade de la 3ème phase du tramway de l'agglomération bordelaise,
VU l'arrêté préfectoral d'utilité publique en date du 20 mars 2014,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT les acquisitions foncières restant à finaliser préalablement à l'achèvement des travaux de l'extension de la ligne C, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 20 mars 2014 ; que seule une déclaration d'utilité publique permet de poursuivre ces acquisitions par voie de l'expropriation ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de requérir auprès de Monsieur le Préfet à la prorogation de la validité de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 20 mars 2014, pour une durée de cinq ans supplémentaires, afin de permettre à Bordeaux Métropole de poursuivre cette opération,

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à requérir de Monsieur le Préfet, la prorogation de la validité de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 20 mars 2014 relative à l'extension de la Ligne C Bègles Terre Sud « Station Lycée Vaclav Havel » à Villenave d'Ornon extra rocade de la 3ème phase du tramway de l'agglomération bordelaise.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

| | |
|---|---|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 DÉCEMBRE 2018 | Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel LABARDIN |
| PUBLIÉ LE : 28 DÉCEMBRE 2018 | |